

Compte rendu presse

Réunion du Conseil Municipal du

11 avril 2022

Visé par M. le Maire le : 28/04/2022

Le 11 avril 2022 à 20 h, le Conseil Municipal de SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAISON s'est réuni sous la présidence de Monsieur Daniel BOYER, Maire.

Objet : approbation du compte de gestion 2021 du lotissement Les Cuminaux

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion du lotissement Les Cuminaux dressé pour l'exercice 2021 par Mme Martine RODIER, Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part. Il est donné quitus de la gestion de Mme RODIER.

Objet : approbation du compte de gestion 2021 de la commune

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2021 par Mme Martine RODIER, Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part. Il est donné quitus de la gestion de Mme RODIER.

Objet : vote du compte administratif 2021 du lotissement Les Cuminaux

Le Conseil Municipal donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2021 du lotissement « Les Cuminaux » et constate l'exactitude des valeurs avec les indications du compte de gestion pour ce qui concerne les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et pour les opérations de l'exercice.

Objet : vote du compte administratif 2021 de la commune

Le Conseil Municipal donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2021 de la Commune et constate l'exactitude des valeurs avec les indications du compte de gestion pour ce qui concerne les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et pour les opérations de l'exercice.

Objet : affectation du résultat 2021, budget de la commune

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat 2021 ainsi :
- virement à la section d'investissement (c/023) : 248 655.79 €

Objet : fixation des taux des taxes directes locales

Compte tenu :

- de la situation économique générale, liée entre autres à la situation sanitaire et au conflit en UKRAINE,
- du besoin de financement du budget 2022,

le Conseil Municipal décide de ne pas modifier le taux des contributions directes pour l'année 2022, soit : taxe foncière bâti : 37.07 % (dont taux départemental 2020 : 21.90%) ; taxe foncière non bâti : 76.14%

Objet : vote du budget 2022 : Commune

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget 2022 de la Commune qui s'équilibre en section de fonctionnement à 771 400.00 € avec un virement prévisionnel à la section d'investissement de 175 900.00 €.

En section d'investissement, les dépenses et recettes s'équilibrent à 1 272 738.98 €. Les opérations nouvelles seront financées par les subventions sollicitées et les fonds propres de la commune (pas de recours à l'emprunt).

Objet : vote du budget 2022 : lotissement « Les Cuminaux »

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget 2022 du lotissement « Les Cuminaux » qui s'équilibre en section de fonctionnement à 422 950.00 €.

En section d'investissement, les dépenses et recettes s'équilibrent à 332 756.00 €.

Objet : travaux église, tranche 1, lot 2 Charpente – Couverture : avenant 1

Le Conseil Municipal valide l'avenant n°1 au lot n°2 et autorise le Maire à signer ce document. Le marché est porté à 7 051.29 € HT (+3.83%).

Objet : création d'une halle

Le Conseil Municipal valide le principe d'aménagement d'une halle au bourg de SAINT CHRISTOPHE (POUR : 14 ; CONTRE : 1).

Cet équipement pourra permettre, à travers la dynamisation du marché local, de retrouver la vocation initiale de la mesure d'accompagnement prévue dans le cadre de l'aménagement de la ferme de panneaux photovoltaïques, à savoir la promotion des produits locaux.

Des bardages latéraux seront nécessaires pour protéger les utilisateurs des intempéries, tout en offrant un support important d'explication sur le parc photovoltaïque et l'entreprise qui en assure l'exploitation. Envisagé sur la place de la mairie, cet aménagement aux multiples usages (marché, associatifs, abris temporaires des marcheurs,...) contribuera activement à la vie sociale et culturelle de la commune.

Objet : Convention de servitude ENEDIS / Commune

Le Conseil Municipal confirme la mise à disposition d'ENEDIS d'une partie (16 m²) de la parcelle cadastrée section B n°1226, dans le cadre d'une opération d'intérêt général et autorise le Maire à signer l'acte authentique, rédigé par l'étude de Maître SOURDILLE-RENAUD, et appelé à être publié.

Objet : convention de mise à disposition par l'EPF de terrains (lotissement Les Cuminaux)

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention de gardiennage à intervenir avec l'EPF pour permettre à la commune de prendre possession, à titre transitoire, des biens mis à sa disposition gratuite et immédiate, pendant toute la durée de la convention, aux fins de faire procéder aux travaux d'aménagement du lotissement « Les Cuminaux ».

Objet : multiple rural – restaurant : bail commercial

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le bail commercial à intervenir entre la Commune et Monsieur Julien BONFILS pour la mise à disposition du restaurant - multiple rural sis au rez-de-chaussée de l'immeuble communal cadastré section A n°692, au 12 rue de la mairie, au bourg de SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAISON.

Les frais d'acte sont à la charge de la Commune.

Objet : Fondation 30 millions d'amis : versement d'une subvention

Le Conseil Municipal confirme :

- l'attribution d'une aide financière de 500.00 € à la Fondation 30 millions d'amis pour la stérilisation et l'identification des chats errants au titre de l'année 2022,
- l'inscription des crédits à l'article 6574 du budget 2022.